



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 28 Février 2022, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Philippe ROGET

Secrétaire de séance : Agnès BOREL

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 24 JANVIER 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Démission de Monsieur Marc SAUTEREAU, conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Marc SAUTEREAU en qualité de conseiller municipal délégué.

Il informe le conseil municipal qu'il a convoqué le suivant de la liste venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée en préfecture lors des élections de mars 2020

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Philippe ROGET en qualité de conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Marc SAUTEREAU.

3. Modification de la composition des commissions communales

Considérant l'élection de M. Philippe ROGET en qualité de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales qui se présentent désormais ainsi :

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES-BUDGET PERSONNEL ANIMATION DES COMMISSIONS	D.MOUTARDIER Maire	BENOIST Elisabeth BOREL Agnès COLIN Romuald DELALANDE Cyril/ GUERTIN Jean-Michel
VOIRIE-FOSSES-CIMETIERE-BIENS COMMUNAUX- COURS D'EAU- EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES ECLAIRAGE PUBLIC	JM GUERTIN 1 ^{er} Adjoint	BOREL Agnès BOUCHER Claudine COIQUIL Philippe COLIN Romuald DELALANDE Cyril DELUGEAU Max ROGET Philippe

BATIMENTS ECOLE-CANTINE	A BOREL 2 ^e Adjoint	BENOIST Elisabeth BERRUER-CHARRAIS Isabelle COIQUIL Philippe GUERTIN Jean-Michel PLANTÉ Clémence PREUX Aurélie ROGET Philippe
URBANISME-PLUih ESPACES VERTS et ESPACES PUBLICS	R.COLIN 3 ^e Adjoint	DELUGEAU Max GUERTIN Jean-Michel DELANDE Cyril
COMMUNICATION ANIMATION VIE DES ASSOCIATIONS AINES-JEUNESSE	E.BENOIST 4 ^e Adjoint	BERRUER-CHARRAIS Isabelle BOUCHER Claudine GIRAULT Pascale HEGRON Lionel PREUX Aurélie
DEVELOPPEMENT DURABLE CULTURE ET PATRIMOINE VALORISATION DU VILLAGE COMMERCES ET ARTISANAT		COLIN Romuald GIRAULT Pascale HEGRON Lionel PLANTÉ Clémence

4. Signature d'un contrat de prestations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société SEGILOG BERGER LEVRAULT assure depuis 2010 la fourniture de logiciels informatiques et de prestations de services pour les services administratifs de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** de renouveler le contrat destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels pour un montant de 3384€HT par an et à l'obligation de maintenance et de formation pour un montant de 376€HT par an jusqu'en mars 2025.

5. Acquisition de la parcelle C 0144

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme POUZET est vendeuse de la parcelle C 0144 d'une superficie de 22 ares et 95 centiares située au lieu-dit « la Pente des Perrés ». Le prix de vente est fixé à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **émet à l'unanimité un avis favorable** à l'acquisition de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette acquisition.

6. Aménagement du pôle associatif : avenants aux marchés publics

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de conclure différents avenants dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle associatif.

Il s'agit des avenants suivants relatifs à l'installation d'une trappe de désenfumage :

Entreprise MV Aménagement pour un montant de : + 8 296€TTC
 Entreprise DUBOIS pour un montant de : + 2 855.95€TTC
 Entreprise INEO Centre pour un montant de : + 25 481.89€ TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** les avenants présentés.

7. Fusion des clubs de football de l'ES Huismes et de l'ES ST Benoît -la- Forêt

Afin d'éviter la disparition des deux clubs, une fusion de ces derniers est envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **émet un avis favorable moins une abstention** sur la fusion de ces deux clubs.

8. Don de tableaux de M. BIDAULT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'avant de quitter la commune, Monsieur BIDAULT a souhaité offrir trois tableaux peints par son père.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** le legs de M. BIDAULT.

9. Spectacle de M. Olivier LAURENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Olivier LAURENT est disponible pour assurer 2 représentations les 8 et 9 avril prochains.

La séance du 8 avril sera gratuite et sera destinée aux aînés de la commune qui seront contactés par les élus pour inscription.

La séance du 9 avril sera ouverte à tous.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif d'entrée à 10 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte** le tarif proposé.

10 .Location d'une salle annexe du pôle associatif à Mme Galard

Mme GALARD, utilise depuis plusieurs années une salle annexe du pôle associatif afin d'y tenir une permanence dans la cadre de son activité de couturière. Mme Galard règle la somme de 10 euros par mois d'utilisation (à raison d'une fois par semaine, les mardis matins)

Monsieur le Maire propose de renouveler ce tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** ce tarif.

11. Divers

- **Cantine à 1 euro**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion va être menée au niveau des maires de la CCCVL mais il précise que chaque commune sera libre d'appliquer ou non ce dispositif

- **Police municipale intercommunale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée de ce dossier qui est en réflexion depuis plus d'un an à la CCCVL. Il s'agit de mutualiser les effectifs déjà existants dans certaines collectivités et de recruter de nouveaux agents afin de parvenir à un service de 11 personnes.

Ce service permettrait aux communes de pouvoir solliciter l'intervention de la

police intercommunale sur des besoins spécifiques et ponctuels.

Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 28 mars 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30 minutes.

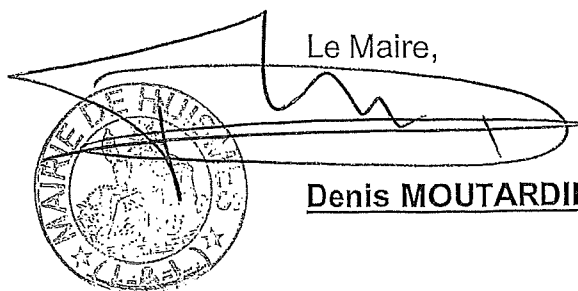
Date de la publication :
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Agnès BOREL



Le Maire,



Denis MOUTARDIER.